

**RAPPORT DE PRESENTATION  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2009**

**Ordre du jour**

- ❖ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 25 juin 2009.
- ❖ Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales
- ❖ Mise à disposition de personnel : information du conseil municipal
- ❖ Vœu du conseil municipal contre la privatisation de La Poste

❖ **ADMINISTRATION GENERALE**

- RAPPORT N°1 : Commission départementale de sécurité et d'accessibilité- Désignation d'un représentant suppléant
- RAPPORT N° 2 : Rapport annuel 2008 du service de l'assainissement
- RAPPORT N° 3 : Rapport annuel 2008 du service de distribution de gaz
- RAPPORT N° 4 : Rapport annuel 2008 du Syndicat d'Electricité de l'Oise (SE 60)

❖ **AFFAIRES FINANCIERES**

- RAPPORT N° 5 : Budget principal de la ville- Exercice 2009- DM n°2
- RAPPORT N° 6 : Budget annexe ZAC de la porte Sud de l'Oise- Exercice 2009- DM n°2
- RAPPORT N° 7 : Réalisation d'un ensemble de services à la population : demande de subvention FEDER

❖ **RESSOURCES HUMAINES**

- RAPPORT N° 8 : Modification du régime indemnitaire des policiers municipaux

❖ **URBANISME ET PATRIMOINE**

- RAPPORT N° 9 : Modification du PLU – Approbation du document
- RAPPORT N° 10 : Cession du parking du collège et divers ouvrages
- RAPPORT N° 11 : Cession des espaces publics du lotissement « La Croix où l'on Prêche »
- RAPPORT N° 12 : Cession de diverses parcelles de terrain – Résidence du Bois Hourdy
- RAPPORT N° 13 : ZAC de la Porte Sud de l'Oise : Acquisition parcelle SCI OTTAVIA

\*  
\* \*  
\*

## **Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales**

N° SG-DM-2009-51 portant passation d'un contrat avec la compagnie Musicalix pour la représentation d'un spectacle à la Maison de l'Enfance. Le coût total de cette prestation est de 600,00 € TTC.

N° SG-DM-2009-52 portant passation d'une convention simplifiée de formation professionnelle continue avec ECF COTARD ENTREPRISES. Le coût total de cette prestation est de 2.070,00 € HT, soit 2.475,72 € TTC.

N° SG-DM-2009-53 portant passation d'une convention simplifiée de formation avec l'association AFIGESE-CT. Le coût total de cette prestation est de 240,00 €.

N° SG-DM-2009-54 portant passation d'un contrat d'accueil de séjour pour le CLSH à LA FERME DU LARIQUET. Le coût total de ces prestations est de 1 800 €.

N° SG-DM-2009-55 portant passation des conventions d'accueil pour le CLSH avec LA FERME DE RICHEMONT. Le coût total de ces prestations est de 1 920 €.

N° SG-DM-2009-56 avenant n°2 au contrat pour la maintenance n° 01.11.2008-CHAM du logiciel ATAL II avec la société ADUCTIS. Le coût total de ces prestations est de 265.00 € HT : soit 316.94 TTC.

N° SG-DM-2009-57 - Feu d'artifice du 13 juillet 2009 avec la société MEPHISTO. Le coût de cette prestation s'établit comme suit : 3 200,00 TTC.

N° SG-DM-2009-058 portant passation d'un marché en vue la réalisation des travaux pour l'aménagement des vestiaires des services techniques municipaux et la création d'une porte sectionnelle dans le bâtiment de l'usine d'assemblage COSEL.

» de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société EOS Construction, sise 36, avenue Salvador Allendé – Bâtiment H – 60000 Beauvais, pour un montant de : 107.640,00 € TTC

N° SG-DM-2009-059 portant passation d'un marché en vue de la conception de formats et de la production de vidéos pour la ville de Chambly.

» de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société Demain.tv , sise 1 rue Patry – 92220 Bagneux, pour un montant de : » Minimum – 6 numéros / Maximum – 12 numéros.

N° SG-DM-2009-60 Fixant les tarifs d'occupation du domaine public.

N° SG-DM-2009-61 portant passation de conventions de formation continue avec Condorcet Formation. Le coût total de ces prestations est de 420,00 € TTC.

N° SG-DM-2009-062 portant passation d'un contrat en vue de la préparation au CACES Chariot de manutention à conducteur porté de catégorie 3 pour la ville de Chambly.

» de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société IPFAC – SEMAFOR sise, 1076, rue du président Roosevelt – 60750 CHOISY AU BAC, pour un montant de : 1.088,36 € TTC

N° SG-DM-2009-64 portant passation d'un contrat d'entretien et de maintenance des aires de jeux avec E.S.E. Le coût total de cette prestation est de 1 960,00 € HT.

N° SG-DM-2009-65 portant passation d'un contrat avec l'association PROMOSTITS pour un concert avec le groupe KYBB le 17 mai 2009. Le coût total de cette prestation est de 300,00 €.

N° SG-DM-2009-066 portant passation d'un marché en vue de la location de nacelles et petits matériels pour la ville de Chambly.

» de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société KILOUTOU, sise 53, rue Constantin Pecqueur – 95150 TAVERNY, pour un montant de : Minimum – 15.000,00 € HT / Maximum – 65.000,00 € HT

N° SG-DM-2009-067 portant passation d'un marché en vue de la surveillance, l'achat de diverses fournitures ainsi que la location de structures gonflables pour la mise en place d'une animation estivale sur le thème de la plage

» de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société I.T.F. sise 1, boulevard de l'Oise – 95030 CERGY-PONTOISE, pour un montant de :

Pour le lot 1 : fourniture de sable blanc et de bordures bois de type bastaings pour un montant de 11.949,24 € TTC

Pour le lot 2 : enlèvement et transport du sable pour un montant de 5.173,90 € TTC

» de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société TIM TAM sise 98, rue principale – 67360 DURRENBACH , pour un montant de :

Pour le lot 3 : Location de structures gonflables

7.116,20 € TTC

» de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société SOUM TOP SECURITE PRIVEE (STSP), sis 22 rue de la commanderie – 91100 Corbeil Essonne , pour un montant de :

Pour le lot 4 : Gardiennage de la place et protection du matériel

minimum : 2.000,00 € HT / maximum : 10.000,00 € HT.

N° SG-DM-2009-68 portant passation d'un marché en vue de la réalisation du désherbage de la voirie et divers lieux publics

» de signer le marché relatif à la prestation sus désignée avec la société LOISELEUR, sise 44 rue Aristide Briand – BP 80003 - 60870 Villers St Paul, pour un montant de : minimum : 2.000,00 € HT / maximum : 12.500,00 € HT

### **Mise à disposition de personnel : information du conseil municipal**

Suite à la vacance du poste de chargé d'accueil du Syndicat d'Initiative des Portes de l'Oise, il avait été proposé la mise à disposition gratuite à l'association d'un agent de la commune (adjoint technique de deuxième classe) pour une durée de un an, à hauteur de vingt-et-une heures hebdomadaires à compter du 17 septembre 2007. Cette mise à disposition a été prolongé d'un an en septembre 2008.

Compte tenu de l'intérêt général poursuivi et des actions mises en place par le syndicat d'initiative, cette mise à disposition a été renouvelée, avec l'accord de l'agent, pour une période d'un an à compter du 17 septembre 2009.

## ADMINISTRATION GENERALE

### **RAPPORT N°1 : Commission départementale de sécurité et d'accessibilité- Désignation d'un représentant suppléant**

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Monsieur le Maire a désigné Monsieur René DISTINGUIN afin de représenter la ville à la commission départementale de sécurité et d'accessibilité. Afin d'assurer la présence de la ville à toutes les réunions, il est proposé de désigner Monsieur Marc VIRION comme suppléant.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la désignation de Monsieur Marc VIRION comme suppléant de Monsieur René DISTINGUIN afin de représenter la ville à la commission départementale de sécurité et d'accessibilité.

### **RAPPORT N° 2 : Rapport annuel du service public de l'assainissement – Exercice 2008**

Rapporteur : David LAZARUS

Conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 2005, le rapport annuel 2008 du service public de l'assainissement est présenté à l'assemblée délibérante.

Il est demandé au conseil municipal de prendre connaissance du rapport annuel établi par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Persan, Beaumont et Environs pour l'exercice 2008

*Pièce jointe : rapport SIAPBE 2008*

### **RAPPORT N° 3 : Rapport annuel du service public de distribution du gaz – Exercice 2008**

Rapporteur : David LAZARUS

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics font obligation à l'exécutif de la commune de présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur l'exercice précédent.

Il est donc demandé au conseil municipal de prendre connaissance du rapport annuel établi par Gaz Réseau de France pour l'exercice 2008.

*Pièce jointe : rapport GrDF 2008*

### **RAPPORT N° 4 : Rapport annuel du Syndicat d'Electricité de l'Oise – Exercice 2008**

Rapporteur : Jean-Louis MENNE

Conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 2005, le rapport annuel 2007 du service public de l'assainissement est présenté à l'assemblée délibérante.

Il est demandé au conseil municipal de prendre connaissance du rapport annuel établi par le Syndicat d'Electricité de l'Oise pour l'exercice 2008

**AFFAIRES FINANCIERES**

**RAPPORT N° 5 : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2009 – DM n° 2**

Rapporteur : David LAZARUS

Il est proposé au conseil municipal de procéder aux opérations budgétaires suivantes :

**☒ VIREMENTS DE CREDITS**

*Crédits complémentaires pour le financement du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise (Etudes et travaux VRD) :*

Du c / 2113 / 020:        - 30 000,00 €  
Au c / 27634 / 01:        + 30 000,00 €

**RAPPORT N° 6 : BUDGET ANNEXE ZAC DE LA PORTE SUD DE L'OISE – EXERCICE 2009 - DECISION MODIFICATIVE N°2**

Rapporteur : David LAZARUS

Il est proposé au conseil municipal de procéder aux opérations budgétaires suivantes afin de compléter les crédits permettant le commencement des études et travaux de VRD de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise :

**☒ OUVERTURES DE CREDITS**

*Section d'investissement :*

Au 16874 :                    + 30 000,00 €  
Au 3354 (chapitre 040) :    + 18 000,00 €  
Au 3355 (chapitre 040) :    + 12 000,00 €

*Section de fonctionnement :*

Au 7133 (chapitre 042) :    + 30 000,00 €  
Au 605 :                        + 18 000,00 €  
Au 6045 :                        + 12 000,00 €

**RAPPORT N° 7 : Réalisation d'un ensemble de services à la population :**

Rapporteur : Marie-France SERRA

Dans le cadre de la réalisation d'un ensemble de services à la population comportant restaurant municipal, accueil de loisirs et périscolaire, une action forte en matière de développement durable est menée, conformément à la volonté d'engagement environnemental de la Municipalité.

Il est rappelé que cette opération a déjà fait l'objet de deux demandes de subvention auprès de l'ADEME pour la réalisation d'un sondage de reconnaissance sur nappe phréatique fin 2008 et pour le surcoût en terme de prestations travaux liés au développement durable en juin 2009.

Il apparaît qu'il est possible pour la commune d'être éligible aux financements du FEDER sur ce dossier.

Le montant du surcoût travaux pour les prestations environnementales est estimé, suivant le marché de travaux, à 283.830,00 € hors taxes (pour un montant d'opération estimé à 3.279.496€ HT), aussi il est demandé aux conseillers municipaux :

- d'accepter le montant du surcoût travaux pour les prestations environnementales pour un montant de 283.830,00 € hors taxes, sur un montant prévisionnel d'opération de 3.279.496,00€
- d'adopter le plan de financement modificatif suivant :

Europe FEDER	85.149,00 €
Conseil Régional FREME	42.574,50 €
Conseil Général de l'Oise au titre des constructions publiques	1.036.620,00 €
ADEME sur étude hydrogéologique	12.633,00 €
ADEME sur présent surcoût environnemental	42.574,50 €
Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise (subvention)	36.481,90€
Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise (prêt sur 15 ans)	72.963,79 €
Participation ville	1.950.499,31 €
Total	3.279.496,00€

- de solliciter un financement auprès de l'Europe au titre du FEDER d'un montant de 85.149,00€
- de prendre l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée,
- de prendre l'engagement d'assurer la conservation en bon état des ouvrages, et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

## RESSOURCES HUMAINES

### **RAPPORT N° 8 : Modification du régime indemnitaire des policiers municipaux**

Rapporteur : David LAZARUS

Compte tenu de la nomination d'un agent au grade de chef de service de police municipale, il est proposé au conseil municipal d'étendre le régime indemnitaire des policiers municipaux aux agents relevant de ce grade au taux de 26%.

Le taux de l'indemnité mensuelle spéciale de fonctions fixé par la délibération du 22 septembre 1997 reste inchangé pour les agents du cadre d'emploi des agents de police municipale.

## **URBANISME ET PATRIMOINE**

### **RAPPORT N° 9 : Modification du PLU – Approbation du document**

Rapporteur : Patrice GOUIN

Le dossier de modification du PLU a été mis à l'enquête publique du 13/05/09 au 13/06/09.

Durant l'enquête, des observations ont été apportées par la commune sur des incohérences ou erreurs mineures diverses relevées dans les documents et par le public sur 2 points particuliers :

- Intégration de coloris supplémentaires autorisés en zone UL (Z.A.C. Porte Sud de l'Oise).
- Autorisation d'implantation de cabanes de jardins en zone UC (Croix où l'on Prêche).

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport le 10/07/09 avec avis favorable sans réserves sur le projet de modification présenté par la commune ainsi que sur les demandes formulées lors de l'enquête..

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification du PLU.

*Le dossier complet est consultable auprès du service Urbanisme.*

### **RAPPORT N° 10 : Cession du parking du collège et divers ouvrages**

Rapporteur : Patrice GOUIN

Conformément aux accords intervenus avec le Département de l'Oise, ce dernier projette de céder à la Commune les biens suivants :

- Parking visiteurs.
- Aire de retournement des cars.
- Bassin de rétention des E.P.
- Gymnase Daniel Costantini.

La cession sera effectuée sous réserve de remise par le département de l'Oise de l'ensemble des procès-verbaux, plans, D.O.E., D.I.U.O. et autres documents attestant de la conformité et de la bonne exécution des ouvrages.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la cession à la commune de la parcelle AI 320 figurant sur le plan de division établi par le cabinet A.E.T. et de l'autoriser à signer les actes afférents.

*Pièce jointe : plan de division*

### **RAPPORT N° 11 : Cession des espaces publics du lotissement « La Croix où l'on Prêche »**

Rapporteur : Patrice GOUIN

Le protocole d'accord entre Oise Habitat et la commune signé en 2004 prévoit qu'à l'issue de la réalisation du lotissement et réception définitive des travaux de viabilité et d'aménagement, les voiries, réseaux divers, espaces verts et équipements publics seront transférés dans le patrimoine de la Commune.

La cession sera effectuée sous réserve de remise par Oise Habitat de l'ensemble des procès-verbaux plans, D.O.E., D.I.U.O. et autres documents attestant de la conformité et de la bonne exécution des ouvrages.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la cession à la commune de la parcelle AI 318 figurant sur le plan de division établi par le cabinet Aeby et de l'autoriser à signer les actes afférents.

*Pièce jointe : plan et projet de cession*

### **RAPPORT N° 12 : Cession de diverses parcelles de terrain – Résidence du Bois Hourdy**

Rapporteur : Patrice GOUIN

Les copropriétaires de la résidence du Bois Hourdy ont proposé la cession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées AD 175 à 180 situées rue de la Pomarède constituant en partie les aires de stationnement existantes le long de cette voie.

Les biens ont été estimés par la Direction des Services Fiscaux à 3 000,00 €.

La cession sera effectuée sous réserve de remise en état préalable des ouvrages par la copropriété.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la cession à la commune des parcelles précitées en vue de leur classement ultérieur dans le domaine public communal et de l'autoriser à signer les actes afférents.

*Pièce jointe : plan*

### **RAPPORT N° 13 : ZAC de la Porte Sud de l'Oise : Acquisition parcelle SCI OTTAVIA**

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise, la commune souhaite acquérir une parcelle comprenant un bâtiment à usage commercial afin de s'assurer la maîtrise foncière des terrains.

Par conséquent, il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de vente et à engager toutes les démarches en vue de l'acquisition suivante :

- parcelle AM n°37, d'une superficie totale de 1110 m<sup>2</sup>, pour un montant de 115.000,00 € et appartenant à la SCI OTTAVIA.

Par ailleurs, il convient de régulariser la location du bâtiment pour les années 2007 à 2009 par le paiement d'une indemnité d'un montant de 10.260,00€ au titre de l'occupation du site.

A Chambly, le 18 septembre 2009.

